UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

CENTRE VAUGIRARD 1

Guide d'Inscription en Première Année de Licence 2017-2018

Les inscriptions administratives et pédagogiques s'effectuent uniquement par internet sur le site de l'université Paris II : **https://www.u-paris2.fr/fr**

Consultez attentivement ce guide qui a été rédigé pour vous aider dans vos démarches administratives.

1- L'inscription administrative (p. 2 – 5)

2- L'inscription pédagogique (p. 6 – 8)

3- Le choix des horaires de travaux dirigés (TD) (p. 9-10)

4- Préparer sa rentrée (p. 11 – 12)

5- Inforrmations générales (p. 13 – 14)

6- Annexes (p.15 et suivantes)

1 : Liste des pièces à envoyer
2 : Sécurité sociale et mutuelles
3 : Fiche pédagogique droit parcours classique 1110L (P . 19)
4 : Fiche pédagogique droit parcours réussite 1111L (P . 20)
5 : Fiche pédagogique économie-gestion 1260 L (P. 21)
6 : Fiche pédagogique des économie-gestion parcours réussite 1261 L (P. 22)
7 : Fiche pédagogique du double cursus droit et histoire 1141L (P. 23)
8 : Fiche pédagogique du double cursus histoire de l'art et droit 1140L (P. 24)
9 : Fiche pédagogique du double cursus droit et sciences 1142L (P. 25)
10 : Fiche pédagogique du double cursus droit et économie 1190L/1290L (P. 26)
11 : Fiche pédagogique information et communication 1511L (P. 27)
12 : Organisation des enseignements (à consulter absolument) (P. 28 - 29)
13 : Programme des journées d'accueil (P. 30)

Vous aurez à vous connecter **3 fois :**

. Une **1re fois** pour faire votre **inscription administrative** (choix du diplôme et paiement des droits) (voir P. 2-5)

. Une **2e fois** pour :
a) avoir confirmation de la **validation** de votre inscription **administrative** par les services de la Scolarité.
b) effectuer votre **inscription pédagogique** (choix du régime d'études et des matières)
(Voir P. 6-8)

. une **3e fois** pour choisir vos **groupes** et **horaires** de **travaux dirigés.** (voir P. 9-10)

1 - L'inscription administrative

Qu'est-ce que l'inscription administrative ?

L'inscription administrative correspond à votre « enregistrement » en tant qu'étudiant dans le diplôme dans lequel vous avez été admis et au règlement de vos frais d'inscription.

Avant de procéder à votre inscription administrative vous devez:

- Consulter les parcours proposés et les fiches pédagogiques,
- Réunir tous les documents indispensables pour l'inscription (résultats de l'orientation active, sécurité sociale,…) (cf. annexe 1).

Quand faire votre inscription administrative ?

Bacheliers affectés par APB (phase 1 et 2)	Du 5 juillet au 12 juillet
Redoublants non inscrits au rattrapage	Du 5 juillet au 12 juillet
Bacheliers affectés par APB (3e phase)	Du 22 juillet au 22 août
Admis par la procédure particulière	Sous 7 jours à compter de la réception du mail d'admission.
Redoublants ajournés à la session de septembre	Dès le lendemain de la publication des résultats et au plus tard le 2 octobre.
Autres cas d'admission à Paris 2	En septembre

NB : L'université Paris 2 centre Vaugirard ne participe pas à la procédure complémentaire d'APB.

Il vous est conseillé d'effectuer vos démarches le plus rapidement possible.

Informations générales sur les procédures d'inscription administrative

L'inscription administrative se fait uniquement par internet sur le site de l'université Panthéon Assas, https://www.u-paris2.fr/fr
Vous devez vous connecter avec votre code confidentiel et renseigner ensuite votre date de naissance.
Votre code confidentiel correspond à :

- Votre **numéro de dossier APB** pour les néo-entrants affectés par APB,
- Votre **code communiqué par l'université lors de la procédure particulière** pour les admis via la procédure particulière,
- Votre **numéro de matricule** pour les redoublants,

☞Si vous avez été sélectionné(e) pour un diplôme d'université, vous devez **d'abord** vous inscrire administrativement en ligne à la licence associée (inscription principale) à votre diplôme d'université, et ensuite seulement au diplôme d'université (inscription complémentaire).
Pour cette 2e inscription, il vous suffira de remplir quelques informations manquantes et d'effectuer votre règlement, puisque la plupart de vos données auront déjà été remplies pour la licence.
☞La procédure d'inscription à une licence double cursus est la même que pour l'inscription à une licence simple.
☞Il vous faudra ensuite envoyer le paiement (chèque) ou la preuve du paiement (CB).
☞Lors de l'envoi de vos documents, Merci d'indiquer sur l'enveloppe le diplôme dans lequel vous vous inscrivez.

Pour vous inscrire, allez sur ce lien:

néo-entrants : https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionAPB/accueil

redoublants : https://applisweb.u-paris2.fr/Inscription/InscriptionAdministrative

Voici la liste des principales rubriques de l'inscription administrative, exposées dans l'ordre dans lequel vous les rencontrerez.

<table>
<tr><td>1- L’adresse mail</td><td colspan="3">Vous devez posséder une adresse mail qui devra rester valable jusqu’à la validation de votre inscription administrative. Ensuite, nos services communiqueront avec vous uniquement via votre adresse Paris 2 (prénom.nom@etudiants.u-paris2.fr). Consultez donc régulièrement votre messagerie Paris 2. Vous recevrez votre code d’accès avec vos certificats de scolarité.</td></tr>
<tr><td>2- L’orientation active</td><td colspan="3">Tous les étudiants désirant s’inscrire à Paris 2 doivent remplir le questionnaire de l’orientation active sur ce lien
https://vectum.u-paris2.fr/orientationactive/
NB : Les étudiants titulaires de diplômes étrangers et les étudiants admis dans les cursus internationaux ne sont pas concernés</td></tr>
<tr><td colspan="4">3- Les parcours proposés</td></tr>
<tr><td rowspan="3">En droit</td><td>Le parcours classique
Cf : annexe 3</td><td colspan="2">Pour plus d’informations, consultez le lien ci-dessous :
https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licences/licence-en-droit/l1-droit-parcours-classique-vaugirard-1-1110l</td></tr>
<tr><td>Le parcours réussite
Cf : annexe 4</td><td colspan="2">L’université Panthéon-Assas propose aux étudiants susceptibles de rencontrer des difficultés dans leurs études du fait de leur cursus antérieur, une année de remise à niveau en français, en culture générale et en méthodologie. Ce parcours n’est proposé qu’en 1ère année de licence.
Plus d’informations sur ce lien:
https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licences/licence-en-droit/l1-droit-parcours-reussite-vaugirard-1-1111l</td></tr>
<tr><td>Le parcours renforcé : le Collège de droit</td><td colspan="2">Ce parcours est un cursus aux exigences renforcées (mention TB au bac général et test de sélection). Il se déroule sur les trois ans de la licence : L1, L2, L3.
Plus d’informations sur https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/llm-mba-et-diplomes-duniversite/college-de-droit
Admission également possible en L2 et L3 sur dossier.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">En économie-gestion</td><td>Le parcours classique
cf. annexe 5</td><td>Pour plus d’informations, consultez le lien ci-dessous :
https://www.u-paris2.fr/fr/l1-economie-gestion-parcours-classique-vaugirard-1-1260l</td></tr>
<tr><td>Le parcours réussite
cf. annexe 6</td><td>Ce parcours comporte tous les enseignements dispensés dans le parcours classique complétés par trois enseignements spécifiques :
- Méthode, expression écrite et orale
- Tutorat de mathématiques
- Tutorat d’économie
https://www.u-paris2.fr/fr/l1-economie-gestion-parcours-reussite-paris-1261l</td></tr>
<tr><td>Le parcours renforcé : le collège d’économie</td><td>Les étudiants inscrits dans ce parcours se voient proposer la possibilité de suivre un parcours d’excellence, qui leur permet d’obtenir à l’issue de la licence, soit, un diplôme d’université dans la filière Ingénierie en Analyse Économique, soit dans la filière Économie et Droit.
Pour plus d’informations sur les parcours, consultez le lien ci-dessous :
https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/llm-mba-et-diplomes-duniversite/college-deconomie</td></tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>4- L’aménagement des études</td>
<td>Sportifs de haut niveau reconnus par la loi du 23 avril 2005 : afin de pouvoir obtenir un aménagement de vos études,
vous devez l’indiquer en cochant la case « sportif de haut niveau » lors de votre inscription en ligne, joindre un justificatif et vous rapprocher du service des sports (92, rue d'Assas - 75006 PARIS Tél : 01.44.41.57.79).</td>
<td>Etudiant en situation de handicap
Si vous êtes en situation de handicap ou avez une maladie grave, vous devez l’indiquer en cochant la case « Handicapé(e)/grave maladie » lors de votre inscription administrative. Vous devez ensuite vous signaler auprès du relais handicap, (bureau 108, 92, rue d’Assas 75005 Paris. Tel : 01 44 41 58 04), et enfin, prendre un rendez-vous auprès de la médecine préventive (15, rue de l’école de médecine 75006 Paris. Tel : 01 40 51 10 00) entre le 22 août et le 23 septembre 2016 (même si vous l’avez déjà fait l’année précédente).
Plus d’informations sur ce lien :
https://www.u-paris2.fr/fr/campus/handicap</td>
</tr>
<tr>
<td>5- L’exonération du paiement des droits d’inscription

*Certains cas donnent droit à l’exonération des frais d’inscription, obligatoires et facultatifs. Joindre les pièces justificatives selon votre cas.</td>
<td colspan="2">
<table>
<tr><th>CATEGORIES</th><th>PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT</th></tr>
<tr><td>Boursier de l’Etat ou du gouvernement français</td><td>Photocopie recto/verso de l’avis définitif (ou conditionnel) de bourse 2017/20187</td></tr>
<tr><td>Pupille de la Nation</td><td>Fiche d’état civil</td></tr>
<tr><td>Lauréat(e) des concours d’UFR de l’Université Panthéon-Assas Paris II (prix et mentions)</td><td>Copie du diplôme</td></tr>
<tr><td>Personnel de l’Université Panthéon-Assas Paris II à l’exception de ceux rémunérés à la vacation</td><td>Attestation délivrée par le service des Ressources Humaines</td></tr>
<tr><td>Enfant du personnel de l’Université Panthéon-Assas Paris II</td><td>Attestation délivrée par le service des Ressources Humaines</td></tr>
<tr><td>Étudiant(e)s qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d’emploi</td><td>Décision écrite du président de l’Université Panthéon-Assas Paris II</td></tr>
<tr><td>Etudiant qui pour préparer une thèse bénéficient d’une allocation de recherche au titre de Paris II</td><td>Contrat de recherche de Paris II</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>6- La sécurité sociale (et mutuelles)

Cf : Annexe 2</td>
<td colspan="2">Vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante et choisir un bureau payeur (SMEREP ou LMDE) qui sera chargé de vous rembourser vos frais de santé (sauf cas justifié de non affilation).
Attention : en cas de non affiliation injustifiée, vos frais médicaux ne seront pas pris en charge par la sécurité sociale.

Les mutuelles étudiantes quant à elles, sont facultatives. Il est conseillé de vérifier votre prise en charge par la mutuelle de vos parents.</td>
</tr>
</table>

7-Les droits facultatifs	Pour le sport, en fonction de votre choix, (activités personnelles ou activités physiques qualifiantes) vous pouvez avoir des frais à acquiter. *Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de ces frais Pour plus d'informations, consultez absolument les liens suivants : - https://www.u-paris2.fr/fr/campus/sport

8- Le paiement des droits A la fin de votre inscription en ligne, le montant des droits à payer sera affiché. *Étudiants boursiers : joindre deux photocopies recto/verso de la notification de bourse Si vous n'avez pas votre notification de bourse au moment de l'inscription en ligne, vous devez, alors cocher, « non exonéré », payer les droits et une fois la notification de bourse reçue, faire une demande de remboursement. (Pour plus d'informations sur les bourses, contactez le CROUS ou consultez le site : http://www.crous-paris.fr/	**Paiement en ligne** Si vous payez en ligne, vous recevez un ticket de paiement par mail que vous devrez imprimer et l'envoyer avec les autres pièces demandées pour l'inscription. Cf. annexe 1 **paiement par CB possible sur place au centre Vaugirard 1*.	**Paiement par chèque** Si vous payez par chèque, vous devrez joindre un document qui atteste du lien de filiation entre l'étudiant et le payeur (ex. photocopie du livret de famille) et **libeller le chèque à l'ordre de** l'Agent comptable de l'université Paris II.	**Paiement par mandat cash** Si vous payez par mandat cash, celui-ci devra dater de moins de trois mois et être **libellé à l'ordre de** l'Agent comptable de l'université Paris II	**Paiement en espèces** (Procédure) **1** vous rendre, muni de votre dossier, (pièces justificatives Cf. annexe 1) à la scolarité, au 391 rue de Vaugirard, afin de récupérer le document comptable tamponné par la scolarité et mentionnant le montant des droits que vous devrez payer. **2** vous rendre à l'agence comptable de l'Université Panthéon-Assas Paris II, située 26, rue des fossés Saint Jacques 75005 Paris, muni du document remis et tamponné par la scolarité, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h. **3** envoyer ou déposer votre dossier accompagné du reçu de paiement remis par l'agence comptable à l'accueil du centre Vaugirard.
9- l'envoi des pièces (annexe no 1) *Fermeture du service de la scolarité du 21/07/2017 au soir au 20/08/2017 inclus	Les pièces justificatives seront à envoyer ou à déposer à l'accueil à l'adresse suivante : **Université Panthéon-Assas Paris II** **Scolarité Vaugirard** **Inscription en première année de……** **391, rue de Vaugirard 75015 Paris**			
10- Contacts :	***1. 01.55.76.16.14***			
	2. 01.55.76.16.15			
	3. 01.55.76.16.08			
	4. 01.55.76.16.25			
	5. 01.55.76.16.20			
Mail:	scolaritesvaugirard@u-paris2.fr			

Les droits d'inscription sont consultables à l'adresse suivante :
https://www.u-paris2.fr/fr/formations/inscriptions/notices-et-droits-dinscription

NB : Votre inscription devient définitive après sa validation par les services de la scolarité. Envoyez donc rapidement votre dossier après avoir procédé à l'inscription en ligne.
(liste des pièces cf. Annexe 1)

2 - L'inscription pédagogique

Qu'est-ce que l'inscription pédagogique ?

L'inscription pédagogique consiste à choisir vos matières obligatoires et facultatives au sein du diplôme dans lequel vous êtes inscrit(e).
- Avant de procéder à votre inscription pédagogique, renseignez-vous sur le contenu des enseignements en consultant la fiche pédagogique de la formation (Cf. annexes 3 à 11).
Il est conseillé d'imprimer la fiche pédagogique, d'y annoter vos choix et de la conserver.
- Avant d'enregistrer, vérifiez que vos choix correspondent bien à la fiche pédagogique de la formation.
A la fin de l'inscription pédagogique, il vous est fortement recommandé de vous reconnecter pour vérifier que votre inscription a bien été enregistrée et **d'imprimer** la page récapitulative qui vous permettra de vérifier vos choix de matières.

Quand faire votre inscription pédagogique ?

Inscriptions pédagogiques	**du 31 août au 5 septembre**
exception pour les redoublants passant la session de septembre et autres cas particuliers : au plus tard le **11** octobre	

Il vous est conseillé d'effectuer votre inscription pédagogique le plus tôt possible.

Vous ne pouvez procéder à votre inscription pédagogique que si votre inscription administrative a déjà été validée par les services de l'université.
Vous pouvez le vérifier en faisant la démarche suivante : allez sur
https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionAPB/accueil
Entrez votre numéro APB ou votre code procédure particulière, votre date de naissance, et cliquez sur « résultat de votre demande »

Comment faire votre inscription pédagogique ?

Pour procéder à votre inscription pédagogique, allez sur le lien suivant :
https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionAPB/accueil (néo entrants)
https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionPedagogique/accueil (redoublants)

Vous devez vous connecter avec le même code confidentiel que celui utilisé pour l'inscription administrative (no APB pour les néo-entrants) et votre date de naissance.
.
Attention : Une fois l'inscription pédagogique validée, vous ne pourrez plus changer de matières par internet.

NB : les étudiants en cursus internationaux effectuant leur 1ère année dans l'université partenaire ne font pas d'inscription pédagogique à l'université Panthéon Assas (mais uniquement l'inscription administrative).

Voici les principales informations et démarches nécessaires pour effectuer votre inscription pédagogique :

1- Composition du diplôme (fiches pédagogiques)

Veuillez étudier attentivement la composition de votre diplôme en consultant les fiches pédagogiques (Cf. annexes 3 à 11). *Impression du document recommandée*
Il est vivement conseillé de consulter le programme des formations sur ce lien :
https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licences
Choisir la formation souhaitée et aller sur « Programme ».

2- Les matières facultatives

Vous pourrez, **sous réserve de places disponibles et d'un niveau suffisant**, choisir des matières facultatives qui pourront vous rapporter des points supplémentaires (jusqu'à 2 ou 3 points) si les résultats le justifient.
La discipline choisie doit être suivie pendant 2 semestres (l'inscription est annuelle).

☞ Sport (activités physiques qualifiantes)

Inscriptions sur ce lien **du 8 septembre au 27 octobre 2017** tous les jours sauf les mercredis et jeudis : https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionSport/accueil

Choisir impérativement des créneaux en dehors de vos horaires de cours et de TD.

Prévoir un certificat médical datant de moins de trois ans pour chaque activité choisie.
Sauf pour pour les sports tels que : le karaté, tous types de boxe, combat libre, parachutisme et rugby, le certificat doit dater de moins d'un an. Document type téléchargeable sur le site.
A compter du 30 octobre, l'inscription se fera sur place, auprès du service des sports.
Service des sports : 92 rue d'Assas, 750006 Paris. Contacts : 01 44 41 59 73 / 44 41 57 79
Plus d'informations sur http://sportassas.u-paris2.fr/

☞ Langues facultatives

~ Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Français langue étrangère, Italien, Portugais ou Russe :

Informations : https://www.u-paris2.fr/fr/formations/langues-et-certification-informatique/langues-enseignees

→ **Attention :** Pas de niveau « débutant » pour toutes les langues proposées.

Les TD facultatifs de langues débutent le lundi 16 octobre 2017.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles
Dates et lieu :
Pour le droit : Le 26 septembre 2017 au centre Vaugirard lors de la journée d'acceuil et/
Pour l'économie-gestion matinée du 27 septembre 2017 au centre Vaugirard
! Secrétariat du Pôle langues, bureau 313 – Centre Assas -- Tel : 01 44 41 57 75
Horaires: du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

~ Espagnol :

Les TD facultatifs de langue espagnole ne sont ouverts, ni aux redoublants ayant déjà suivi ce TD l'année précédente, ni aux étudiants du Diplôme d'Université d'espagnol.

↳ Etudiants inscrits en L1 Éonomie-gestion et L1 Information-communication :
Il n'y a pas de test de sélection. Les inscriptions se font au Secrétariat du Pôle langues. (Bureau 313 – Centre Assas. Même procédure que ci-dessus)

↳ Etudiants inscrits en L1 Droit :
Les étudiants en droit intéressés par la matière facultative d'espagnol doivent cocher la matière lors de l'inscription pédagogique. Ils devront passer un test de sélection qui aura lieu **le mercredi 27 septembre de 18h à 19h30 au centre Assas > Se présenter impérativement à 17h30**.
Les étudiants non inscrits pédagogiquement à la date du vendredi 22 septembre 2017 dernier délai, ne pourront passer le test.
A l'issue de ce test, les étudiants admis à suivre les enseignements d'espagnol seront **affectés** dans leur groupe définitif **par le Service de la scolarité**.

→ L'emploi du temps de certains cursus particuliers peut être incompatible avec les horaires des TD de langue facultative et rendre ainsi l'affectation au TD impossible.

→ Attention : les TD de : ***Arabe, Chinois, Français langue étrangère, Italien, Portugais, Russe*** ont lieu au centre Assas

☞ Ateliers de professionnalisation

En droit, les ateliers de professionnalisation permettent une initiation à la pratique juridique et au fonctionnement des institutions judiciaires.

En économie gestion, les ateliers se déroulent sur un seul semestre, le 2ème . L'inscription à ces ateliers se fera vers la fin du 1er semestre.

☞Le tutorat (**pour le parcours classique** de droit et les **parcours classique et réussite** d'économie)

Le tutorat (séances de travail en petits groupes) poursuit deux objectifs:
1) L'aide à l'intégration dans un nouvel environnement
2) L'aide à la maîtrise de la méthodologie et des concepts

→ pour le parcours réussite de droit**, le tutorat est obligatoire et noté.**

En économie-gestion les étudiants pourront choisir de participer au tutorat de mathématiques, d'économie, ou aux deux. Un maximum de 2 points au total peut être attribué au titre des deux tutorats sous l'intitulé « tutorat de sciences économiques ».
C'est le nombre de points le plus élevé pour un tutorat qui est pris en compte.

Pour toutes les démarches, vous devrez passer **uniquement et obligatoirement** par le service de la scolarité.
Attention : **Aucun changement d'équipe n'est possible quel qu'en soit le motif.**

3- Vérification de votre emploi du temps (hors TD)

Sur ce lien : https://applisweb.u-paris2.fr/planning/accueil A compter du **6 septembre**

Attention :
Il faudra alors vérifier que l'emploi du temps correspond **à la fois** à la fiche pédagogique de votre diplôme et à vos choix de matières optionnelles.

En cas d'incohérence, contactez immédiatement la scolarité (scolaritesvaugirard@u-paris2.fr) en précisant votre numéro étudiant (matricule).

3 – Choix des horaires de travaux dirigés (TD)

Qu'est-ce que le choix des horaires de TD ?

Il s'agit de choisir vos groupes et horaires de travaux dirigés au sein du diplôme dans lequel vous êtes inscrit(e) et d'obtenir ainsi votre emploi du temps complet (cours+ TD).
↳ Consultez les fiches pédagogiques pour connaitre la composition de votre diplôme (annexes 3 à 11) et imprimez l'emploi du temps global sur (https://applisweb.u-paris2.fr/planning/accueil) avant de procéder à vos choix de groupes de TD.
Attention : Les étudiants inscrits en licence double cursus, au juriste européen, aux diplômes d'université et au programme Bermupa doivent valider leurs choix de TD sur internet même si, pour des raisons d'organisation des enseignements, leurs horaires de TD sont imposés.

Quand faire vos choix d'horaires de TD ?

Pour les étudiants en licence d'économie gestion	à partir du **6 septembre 2017**
Pour les étudiants inscrits en licence de droit parcours réussite	à partir du **11 septembre 2017**
Pour les étudiants inscrits en licence de droit parcours classique - aux diplômes d'université – aux doubles cursus - au diplôme juriste européen - au programme Bermupa et à la licence Information -Communication	à partir du **14 septembre 2017**
Etudiants ajournés au rattrapage	2 jours ouvrables après l'inscription pédagogique et au plus tard le 11 octobre

Après le 15 octobre 2017, les horaires seront attribués automatiquement en fonction des places disponibles.

Comment faire vos choix d'horaires de TD ?

- Pour faire vos choix de TD allez sur ce lien : https://applisweb.u-paris2.fr/choixTD/accueil

Attention : Pour cette étape, vous avez besoin de votre **numéro matricule** (et non plus du code confidentiel) qui figure à la fois sur votre carte d'étudiant et sur votre certificat de scolarité, ainsi que de votre date de naissance.
Le logiciel vous ouvrira alors une session qui se fermera automatiquement au bout de dix minutes si vous n'avez effectué aucune opération durant ce délai.
Les horaires des travaux dirigés qui vous seront proposés tiendront compte de vos horaires de cours magistraux.
Vous ne pourrez accéder à cette étape que si vous avez déjà effectué votre inscription pédagogique.
Par ailleurs, pour les étudiants admis dans les DU, il est demandé de ne procéder à cette étape qu'après avoir effectué l'inscription pédagogique pour le DU. Vous aurez ainsi une meilleure visibilité de vos disponibilités.
Attention aux incompatibilités DU/Licence.
Vous ne pourrez valider et consulter votre emploi du temps, que lorsque vous aurez choisi tous vos TD obligatoires. Vous pourrez alors cliquer sur « consulter et imprimer votre planning ».

***NB** : Après votre 1ere connexion pour le choix des TD, vous disposez d'un délai d'une semaine pour apporter des modifications. Passé ce délai, votre emploi du temps devient définitif.*

→ Ne pas oublier d'enregistrer ses choix de TD à la fin.
Vous ne devez effectuer aucun changement de groupe de TD sans l'accord de la scolarité.

Vérification de votre emploi du temps personnalisé (cours +td)

Pour vérifier votre emploi du temps complet (cours+Td) allez sur :
https://applisweb.u-paris2.fr/planningindividuel/accueil

Vérifiez que votre emploi du temps est complet au regard de vos choix de matières et des fiches pédagogiques de votre formation. (Annexes 3 à 11), que vos horaires sont compatibles.

Consultez régulièrement votre emploi du temps en ligne, environ jusqu'à la fin du mois d'octobre, car des modifications peuvent intervenir.

En cas d'incohérence, contactez immédiatement la scolarité (scolaritesvaugirard@u-paris2.fr) en précisant votre numéro étudiant (matricule).

Précisions importantes

- ✓ Pour les étudiants en licence d'économie-gestion:

Les TD de mathématiques et de statistiques se font en alternance (semaine 1 : mathématiques, semaine 2 : statistiques et ainsi de suite…).

- ✓ Pour les étudiants en droit :

- Si vous avez choisi la matière « atelier de professionnalisation », le TD sera dispensé tous les 15 jours*.

- Pour les étudiants en licence de droit parcours classique, le TD de conférence de méthode sera dispensé tous les 15 jours*. Vous aurez une séance « Objectif TD » organisée sur le créneau horaire du Td de conférence de méthodes.

- Pour les étudiants en licence de droit parcours réussite, le tutorat obligatoire alterne une séance portant sur le droit civil avec une séance portant sur le droit constitutionnel (1ère semaine droit civil, 2ème semaine droit constitutionnel et ainsi de suite…)

* *Le calendrier organisant l'alternance entre les enseignements de conférence de méthode et d'atelier de professionnalisation sera affiché au Centre Vaugirard à la rentrée*.

4–Préparer sa rentrée

La participation à la pré-rentrée (semaine du 25 septembre) est obligatoire.

Programme de la pré-rentrée 2017 des étudiants en économie gestion

Lundi 25/09	**- Réunion de rentrée des étudiants du parcours réussite en économie gestion**: 10h – 12h (Amphi 600 – centre Vaugirard 1) *Cette réunion est également ouverte aux étudiants du parcours classique qui hésitent sur le choix de leur parcours.*	
Mercredi 27/09	**- Journée d'accueil des étudiants en économie gestion** : 9h – 12h30 La journée débutera par une présentation de l'organisation des études en Amphi 600 de 9h -10h30 *(cf. programme à la fin du guide)*	**- Demi-journée d'intégration par le sport pour les étudiants du parcours réussite en économie gestion** au centre sportif Sarrailh (31, avenue Georges Bernanos) : 14h -17 h
Jeudi 28/09	**- Rentrée anticipée en mathématiques pour tous les étudiants en économie gestion** (1er jour : en Amphi 600 – centre Vaugirard 1) **10h-13h et 14h-16h**	
Vendredi 29/09	**- Rentrée anticipée en mathématiques pour tous les étudiants en économie gestion** (2e jour : en Amphi 600 – centre Vaugirard 1) **10h-13h et 14h-16h**	

Rentrée : **Vos cours et TD commencent la semaine du 2 octobre**
(sauf les TD de micro et macro économie, le tutorat et les langues facultatives qui commencent la semaine du 16 octobre. Les TD de Mathématiques et Statistiques du parcours réussite d'économie gestion commencent également la semaine du 16 octobre).

Programme de la pré-rentrée 2017 des étudiants en droit et en information et communication

Lundi 25/09	**- Réunion de rentrée des étudiants du parcours réussite en droit** : 14h30 -16h (Amphi 600 – centre Vaugirard 1) *Cette réunion est également ouverte aux étudiants du parcours classique qui hésitent sur le choix de leur parcours.*
Mardi 26/09	**- Journée d'accueil des étudiants en L1 droit (tous parcours) et en information et communication**: 8h30 – 17h *(cf. programmedétaillé à la fin du guide)*

Mercredi 27/09	**- Cours introductifs en *expression écrite et orale* et en *culture générale* pour les étudiants du parcours réussite en droit** (centre Vaugirard 1) 9h à 12h – Culture générale 14h à 17h – Expression écrite et orale
	-Journée de rentrée anticipée pour les étudiants en information et communication 9h – 12h et 13h -16h (salle des conférences – centre Vaugirard 1)
Jeudi 28/09	**- Demi-Journée d'intégration par le sport des étudiants du parcours réussite en droit** au centre sportif Sarrailh (31, avenue Georges Bernanos): >le matin de 9h à 12h **pour le groupe A** (Nom de **A à J)** >l'après-midi de 14h à 17h **pour le groupe B (**Nom de **K à Z)**

→ Les étudiants du **parcours réussite de droit** auront une séance d'introduction à la documentation juridique à la bibliothèque le jeudi 28/09 en alternance avec l'intégration par le sport ou le vendredi 29/09 (convocation par courriel à la mi-septembre).

→ Pour les étudiants du **parcours classique de droit**, cette séance aura lieu la semaine du 9 au 13 octobre sur le créneau du TD de conférence de méthodes (convocation par courriel à la fin septembre).

Les journées d'intégration des étudiants du collège de droit ont lieu les 20 et 21/09 (1er groupe) et les 28 et 29/09 (2ème groupe).

Rentrée : Les cours commencent la semaine du 2 octobre 2017 ainsi que :
-les TD d'anglais
-les TD d'expression écrite et orale et de culture générale du parcours réussite

MÉMO

Début des cours et TD	**Attention** : les cours et les TD ne débutent pas à la même date, consultez absolument **calendrier-universitaire**
Absences et rattrapages	Consultation des absences et rattrapages sur https://applisweb.u-paris2.fr/rattrapage/accueil
Quelques cas particuliers	
Collège de droit	Consultez le calendrier affiché sur le site du Collège à la page Collège de droit
Début des cours de langues obligatoires	en même temps que les cours soit le 2 octobre
Début des cours de langues facultatives	en même temps que les TD soit le 16 octobre
Début des TD de culture générale et expression écrite et orale (parcours réussite droit)	en même temps que les cours au 1er semestre et en même temps que les TD au 2nd semestre.
Début des TD de méthode, expression écrite et orale (parcours réussite économie-gestion)	en même temps que les cours
Consutation de l'emploi du temps	à l'adresse suivante : https://applisweb.u-paris2.fr/planningindividuel/accueil

L'information

Consultez régulièrement les panneaux d'affichage et le site internet de l'université.
www.u-paris2.fr

https://www.u-paris2.fr/fr/campus/campus-pratique/ent-et-services-numeriques

Pensez également à consulter très régulièrement votre messagerie Paris 2.

Les services offerts par l'université et les différents centres

La plupart des cours et travaux dirigés de 1ère année de Licence se dérouleront au centre Vaugirard mais vous aurez également des cours, TD ou examens qui auront lieu au centre Assas, 92 rue d''Assas, 75006, Paris métro Notre-Dame des Champs.

AU CENTRE VAUGIRARD - 391, rue de Vaugirard 75015 Paris	
L'accueil	Téléphone ☎: 01.55.76.16.16
Le service de la scolarité	Horaires : de mi-juin à mi-octobre : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 de mi-octobre à mi-juin : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h Téléphone☎: 01.55.76.16.14 ; 01.55.76.16.15 ; 01.55.76.16.08 ; 01.55.76.16.25 Mail : scolaritesvaugirard@u-paris2.fr
La bibliothèque	Plus d'informations sur ce lien : https://www.u-paris2.fr/fr/campus/bibliotheque
La cafétéria du CROUS	dans le hall
Des zones WIFI	à la bibliothèque et dans le hall
Des zones de rechargement pour ordinateurs portables	1ers rangs de l'amphi 600, bibliothèque.

AU CENTRE ASSAS - 92 rue d'Assas, 75006 Paris	
Le service des sports	Vous devez avoir effectué votre inscription administrative pour pouvoir vous inscrire au sport
Le Pôle langues	Ce service gère les enseignements de langues inclus dans votre cursus. Tel : 01 44 41 57 75
Le Relais Handicap Santé (RHS)	Contact : Mme ROCHIN Camille Bureau 108 1er étage Tél. 01.44.41.58.04 mail : camille.rochin@u-paris2.fr Correspondant RHS à Vaugirard Bureau 15
Le CIO ***Centre d'information et d'orientation*** 92 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06	Accueil téléphonique au **:** 01.44.41.58.75 du lundi au jeudi, de 9h30 à 17h. *En salle de documentation,* 1er étage bureau 118 du

plus de renseignements sur le CIO et le BAIP sur: https://www.u-paris2.fr/fr/campus/orientation-et-insertion-professionnelle/des-etudes-aux-metiers	lundi au jeudi de 9h30h à 17h. Et pour le BAIP (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle) ateliers CV, rédaction de la lettre de motivation, renseignements variés sur les stages ou emplois… Bureau 122, 1er étage, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h
Le service des bourses	Pour percevoir votre bourse, n'oubliez pas : - d'envoyer, dès que vous l'avez, votre notification conditionnelle de bourse au bureau des bourses, 92, rue d'Assas 75006 Paris. - Le paiement de votre bourse est subordonné à la fréquentation assidue des cours, travaux dirigés et présentation aux examens.

Autres informations	
Sur la couverture santé	➲ Informations sur le site: http://www.lmde.fr/ ou sur : http://www.smerep.fr/
Sur le logement	Plus d'informations sur ce lien : http://www.crous-paris.fr/
Sur La médecine préventive et la santé	Renseignements : SIUMPPS (Service inter-universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) http://www.siumpps.com/ 15 rue de l'École de Médecine - 75006 Paris (métro Odéon) - escalier G, 3e étage Tél. 01 40 51 10 00 Horaires : du lundi au vendredi, 9h-19h Et sur : https://www.u-paris2.fr/fr/campus/sante

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

5 - *Les annexes*

Annexe 1 : Liste des pièces à envoyer

Annexe 2 : Sécurité sociale et mutuelles

Annexe 3 : Fiche pédagogique droit parcours classique 1110L

Annexe 4 : Fiche pédagogique droit parcours réussite 1111L

Annexe 5 : Fiche pédagogique économie-gestion 1260 L

Annexe 6 : Fiche pédagogique économie-gestion parcours réussite 1261 L

Annexe 7 : Fiche pédagogique du double cursus droit et histoire 1141L

Annexe 8 : Fiche pédagogique du double cursus histoire de l'art et droit 1140L

Annexe 9 : Fiche pédagogique du double cursus droit et sciences 1142L

Annexe 10 : Fiche pédagogique du double cursus droit et économie 1190L/1290L

Annexe 11 : Fiche pédagogique Information et communication 1511L

Annexe 12 : Organisation des enseignements (à consulter absolument)

Annexe 13 : Programme des journées d'accueil

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 1 : LISTE DES PIECES A ENVOYER

(A UTILISER COMME BORDEREAU D'ENVOI DE VOS PIECES)

Nom :..... **Prénom** : .....

Cursus :..... Si étudiant redoublant, n° matricule :.....

Attention : Vous devez indiquer au dos de tous les documents, y compris du titre de paiement, votre nom, le code confidentiel communiqué sur la dernière page de l'inscription administrative, et le diplôme d'inscription (ex. : L1 droit) et n'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe la mention suivante : Inscription et l'intitulé du diplôme dans lequel vous vous inscrivez (ex. : inscription en L1 droit).

Pour tous les candidats :

❒ **Le ticket de paiement** que vous recevrez par mail si vous avez payé en ligne et que vous devez imprimer (ou un chèque bancaire, postal ou mandat cash correspondant au montant indiqué lors de l'inscription administrative faite par Internet, libellé **à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris 2**)
Attention : pour les paiements par **chèque**, seuls sont acceptés les chèques au nom de l'étudiant ou au nom des parents (fournir une photocopie du livret de famille).

❒ **La photocopie recto/verso du relevé de notes du bac***, de préférence tamponnée par l'établissement ayant délivré le relevé.Un contrôle aléatoire de l'original sera possible.
❒ **Une photographie d'identité***, récente, en couleur, de face, tête nue et d'un format photo d'identité
❒ **Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport***
❒ **Le résultat de la procédure de l'orientation active*** (avis envoyé par l'université Paris 2 par mail) ou **le courriel d'admission via la procédure particulière***
❒ **La photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense*** (ou éventuellement, à titre provisoire, la photocopie de l'attestation de recensement.)
❒ **2 enveloppes** :
- une enveloppe libellée à votre nom et adresse et affranchie au tarif normal en vigueur pour un envoi de **20g** (pour la médecine préventive)
- une enveloppe **format 16 X 23 cm**, également libellée à votre nom et adresse affranchie au tarif normal en vigueur pour un envoi de **50g**, pour recevoir votre carte d'étudiant (ou le sticker d'actualisation de votre carte) et les certificats de scolarité.

A joindre suivant le cas : le ou les documents justifiant de votre situation particulière :

❍ Si vous êtes boursier, deux photocopies recto/verso de l'avis provisoire de bourse 2017/2018

❍ Si vous êtes étudiant en double cursus (partenariat Paris 6 ou Paris 4) et que vous souhaitez faire l'inscription secondaire à l'université Panthéon Assas, un certificat de scolarité attestant de l'inscription principale dans l'université partenaire,

❍ Si vous êtes redoublant et que vous souhaitez changer de filière ou de parcours (classique vers réussite), une lettre de demande en indiquant votre numéro de matricule.

❍ Si vous êtes âgé de moins de 20 ans au 1er septembre 2017 et ce jusqu'au 31 août 2018, la photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie accompagnant la carte de sécurité sociale du parent dont vous êtes l'ayant droit mentionnant vos nom et prénom (Cf. annexe 2), d'une validité de moins de 3 mois + la photocopie de votre carte vitale si vous l'avez déjà.
❍ Si le parent auquel vous êtes rattaché est affilié à un régime dérogatoire (professions libérales, SNCF, militaires,…), joindre la photocopie de l'attestation délivrée par l'organisme payeur (RAM, RSI…), de moins de 3 mois, mentionnant vos nom et prénom
❍ Si vous êtes sportif de haut niveau, un document l'attestant,
❍ Si vous avez été inscrit dans une autre université en 2016/2017, le document de transfert,
❍ Si vous êtes salarié (contrat de travail + 3 derniers bulletins de salaire),
❍ De manière générale, si vous pouvez et souhaitez bénéficier d'une dispense d'affiliation à la sécurité sociale étudiante ou d'une dispense de paiement des droits universitaires, Vous devez fournir le justificatif correspondant (voir nos annexes),

* ***les redoublants et les admis par l'Action internationale ou au CMI ne sont pas concernés.***

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 2 : SECURITE SOCIALE ET MUTUELLES

Pour avoir toutes les informations concernant la sécurité sociale et les mutuelles, veuillez vous rendre sur les sites suivants :
http://www.lmde.com/ ou sur https://www.smerep.fr/
L'attestation que vous fournirez pour l'inscription doit être en cours de validité et dater de moins de trois mois.

Exemple de modèle d'attestation de sécurité sociale Régime général

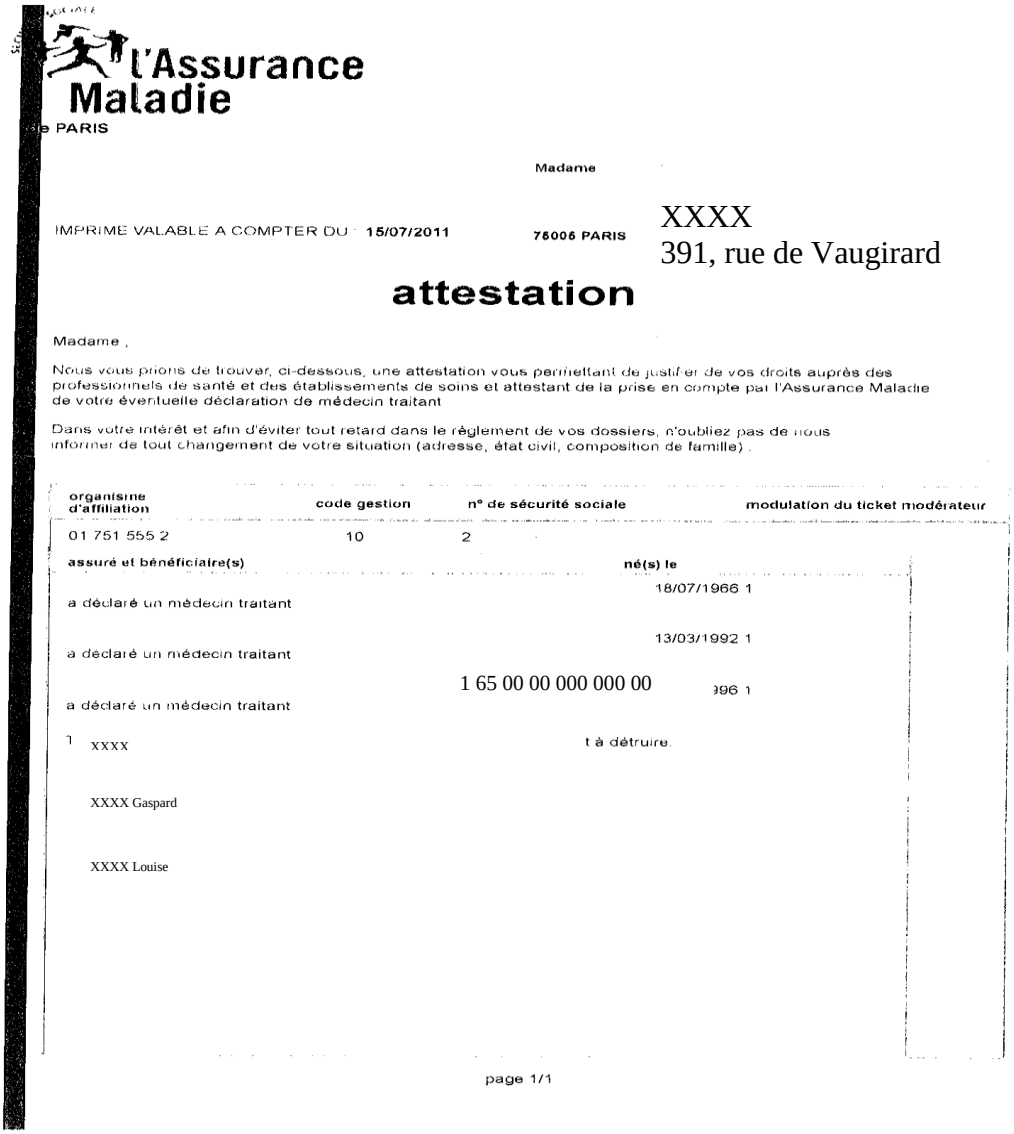

l'Assurance Maladie
e PARIS

Madame

IMPRIME VALABLE A COMPTER DU : 15/07/2011 — 75005 PARIS

XXXX
391, rue de Vaugirard

attestation

Madame ,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, une attestation vous permettant de justifier de vos droits auprès des professionnels de santé et des établissements de soins et attestant de la prise en compte par l'Assurance Maladie de votre éventuelle déclaration de médecin traitant

Dans votre intérêt et afin d'éviter tout retard dans le règlement de vos dossiers, n'oubliez pas de nous informer de tout changement de votre situation (adresse, état civil, composition de famille) .

organisme d'affiliation	code gestion	n° de sécurité sociale	modulation du ticket modérateur
01 751 555 2	10	2	

assuré et bénéficiaire(s)	né(s) le
a déclaré un médecin traitant	18/07/1966 1
a déclaré un médecin traitant	13/03/1992 1
a déclaré un médecin traitant	1 65 00 00 000 000 00 — 996 1
1 XXXX	t à détruire.
XXXX Gaspard	
XXXX Louise	

page 1/1

Reportez-vous aux tableaux suivants pour votre affiliation. Vous les trouverez également sur https://www.smerep.fr/ ou sur http://www.lmde.com/

- → **Toute non affiliation au régime étudiant (LMDE ou SMEREP) devra absolument être justifiée par un document d'affiliation à un régime dérogatoire.**
- → Les mutuelles quant à elles ne sont pas obligatoires. Vérifiez bien si vous n'êtes pas déjà couvert par celle de vos parents.

Tableau mis à jour au 08/03/2017

L'Assurance Maladie	Votre âge au cours de l'année universitaire (entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018)			
PROFESSION DU PARENT dont vous dépendez en terme de Sécurité sociale	**Entre 16 et 19 ans** Né(e) entre le 01/09/98 et le 31/08/2002	**20 ans** Né(e) entre le 01/09/97 et le 31/08/98	**Entre 21 et moins de 28 ans** Né(e) entre le 01/09/89 et le 31/08/97	**28 ans et plus** Né(e) avant le 31/08/89
Salarié et assimilé : Fonctionnaire, Artiste auteur, Praticien ou auxiliaire médical conventionné (sauf option profession libérale), Exploitant ou salarié agricole.	Sécu étudiante obligatoire et GRATUITE	Sécu étudiante obligatoire et **PAYANTE*** (gratuite si vous êtes boursier)	Sécu étudiante obligatoire et **PAYANTE*** (gratuite si vous êtes boursier)	Renseignez-vous auprès de la CPAM de votre lieu d'habitation
Travailleur non salarié : Artisan, Commerçant, Industriel, Profession libérale. **Régimes spécifiques :** Clercs et employés de notaires, Cultes, E.D.F-G.D.F, Mines, R.A.T.P., Sénat.	Sécu des parents GRATUITE	Sécu des parents GRATUITE		
Autres régimes spécifiques : Assemblée Nationale, Marine marchande (ENIM), Port autonome de Bordeaux.				
Agent de la SNCF	Sécu des parents GRATUITE			

* Le montant de la cotisation, défini par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF via votre établissement d'enseignement supérieur, était de 215 € pour l'année 2016/2017 (en attente de l'arrêté à paraître pour la cotisation 2017/2018).

CAS PARTICULIERS :

- **Étudiant salarié** (sauf emploi saisonnier) : si vous êtes salarié pendant toute l'année universitaire et que vous travaillez plus de 600 heures par an ou 150 heures par trimestre, vous ne devez pas vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante, vous dépendez du régime général. Si votre activité salariée s'interrompt ou si vous ne pouvez pas justifier du nombre d'heures ou du montant de cotisations requis, votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire et vous devrez payer la cotisation.
- **Étudiant boursier :** inscription obligatoire, mais gratuite sur présentation de l'avis conditionnel ou définitif d'attribution de bourse pour l'année à venir.
- **Étudiant étranger :** inscription obligatoire[1].

PROFESSION DU PARENT dont dépend l'étudiant pour sa Sécurité sociale	16/19 ans Au cours de l'année universitaire*	20 ans Au cours de l'année universitaire*	21/28 ans Au cours de l'année universitaire*
SALARIÉS & ASSIMILÉS : ■ Salarié du secteur privé ■ Fonctionnaire de l'État, ouvrier d'État ■ Salarié agricole ou exploitant agricole ■ Praticien ou auxiliaire médical conventionné (Sauf option profession libérale) ■ Agent des collectivités locales ■ Artiste et auteur ■ Demandeur d'emploi allocataire ■ Banque de France ■ Chambre de Commerce & d'Industrie de Paris ■ Théâtre National de l'Opéra ■ Comédie Française	SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET GRATUITE	SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE Cotisation fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF via votre établissement d'enseignement supérieur (215 € en 2015-2016) GRATUITE SI BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE Cotisation fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF via votre établissement d'enseignement supérieur (215 € en 2015-2016) GRATUITE SI BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
TRAVAILLEURS NON SALARIÉS : ■ Commerçant ■ Artisan ■ Profession libérale (Travailleur non salarié, non agricole) **RÉGIMES SPÉCIFIQUES :** ■ Militaire ■ Agent EDF / GDF / RATP ■ Personnel des mines ■ Clerc & employé de notaire ■ Sénat	COUVERT PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS		
AUTRES RÉGIMES SPÉCIFIQUES : ■ Marine marchande ■ Port Autonome de Bordeaux ■ Fonctionnaire international (ONU...) ■ Assemblée Nationale		COUVERT PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS	

+ de 28 ans report possible si :
- Études doctorales : 4 ans (si inscrit(e) en doctorat avant 28 ans)
- Médecine - Pharmacie 6e année : 1 an
- Motif médical : sur accord du service médical de la CPAM...

QUELQUES CAS PARTICULIERS :

Pour tous les cas particuliers vous devez présenter un justificatif de votre situation : attestation de la caisse de Sécurité sociale qui vous couvre actuellement, contrat(s) de travail, Carte Européenne d'Assurance Maladie ou attestation provisoire...

- **BOURSIER :** l'affiliation est obligatoire et gratuite sur présentation de la notification du CROUS.
- **SALARIÉ :** pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant travaille régulièrement tout au long de l'année universitaire plus de 60 h par mois ou 120 h par trimestre.
- **PARENTS AGENTS DE LA SNCF :** l'étudiant reste couvert par la Sécurité sociale de ses parents jusqu'à 28 ans.
- **ÉTUDIANT ÉTRANGER ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) ET SUISSE :** pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire soit d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie ou de son certificat provisoire, soit d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.
- **ÉTUDIANT ÉTRANGER HORS EEE ET SUISSE :** l'affiliation est obligatoire et payante, sauf pour les étudiants boursiers du gouvernement français.
- **MARIÉ, CONCUBIN, PACSÉ :** si le conjoint, concubin ou le partenaire d'un PACS est étudiant, l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire ; si le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS est salarié, il le couvre.
- **CMU :** l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire pour les moins de 28 ans.

* Règles d'affiliation applicables pour l'année universitaire du 01/10/2015 au 30/09/2016 et pour les années universitaires suivantes sous réserve de modifications du code de la Sécurité sociale.

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 3 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 DROIT PARCOURS CLASSIQUE – 1110L

1ER SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 1 (coef. 2) 20ECTS**

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

1380	Introduction à l'étude du droit et droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
2062	Droit constitutionnel 1 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 1 (coef. 1) 10 ECTS

3 matières obligatoires

3000	Introduction historique au droit (37h30)	☑
1371	Institutions judiciaires, institutions administratives (37h30)	☑
4341	Problèmes économiques contemporains (37h30)	☑

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

9000	Sport	☐

2EME SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 2 (coef. 2) 20 ECTS**

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

1381	Droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
2063	Droit constitutionnel 2 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 2 (coef.1) 8 ECTS

3 matières obligatoires

2300	Relations internationales (37h30)	☑
2315	Science politique (37h30)	☑
3040	Histoire du droit et des institutions (37h30)	☑

1 matière obligatoire à option (<u>en choisir 1 parmi ces 4 matières</u>)

4174	Économie politique (37h30)	☐
3035	Histoire contemporaine politique et sociale (37h30)	☐
3058	Histoire du droit des personnes et des biens (37h30)	☐
6116	Introduction à l'étude des médias (37h30) (1)	☐

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

	2ème langue étrangère (TD annuel)	☐

ANNUEL **Unité de méthodologie (coef.1) 2 ECTS**

2 matières obligatoires

8060	Conférences de méthodes (15h sur l'année 1 semaine sur 2)	☑
7014/7414	Anglais Juridique (TD annuel 1h30/semaine)	☑

2 matières facultatives (jusqu'à 2 points supplémentaires par matière)

9040	Atelier de professionnalisation (15h sur l'année 1 semaine sur 2)	☐
8101/8111	Tutorat (30h sur l'année en alternance droit civil/droit constitutionnel)	☐

(1) Ce cours est organisé au 1er semestre mais compte pour l'UEC 2

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 4 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 DROIT PARCOURS REUSSITE – 1111L

1ER SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 1 (coef. 2) 10 ECTS**

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

1380	Introduction à l'étude du droit et droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
2062	Droit constitutionnel 1(CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 1 (coef. 1) 10 ECTS

2 matières obligatoires (en choisir 2 parmi ces 3 matières)

3000	Introduction historique au droit (37h30)	☐
1371	Institutions judiciaires, institutions administratives (37h30)	☐
4341	Problèmes économiques contemporains (37h30)	☐

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

9000	Sport	☐

Unité de méthodologie 1 (coef. 1) 10 ECTS

3 matières obligatoires

8109/8114	Tutorat droit civil/droit constitutionnel (en alternance) (15h)	☑
9189	Français (expression écrite et orale) (36 h)	☑
9171	Culture générale (36 h)	☑

1 matière facultative (jusqu'à 2 points supplémentaires)

9040	Atelier de professionnalisation 1 (15h sur l'année1 semaine sur 2)	☐

2EME SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 2 (coef. 2) 10 ECTS**

2 matières obligatoires

1381	Droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
2063	Droit constitutionnel 2 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 2 (coef. 1) 10 ECTS

2 matières obligatoires (en choisir 2 parmi ces 3 matières)

2300	Relations internationales (37h30)	☐
2315	Science politique (37h30)	☐
3040	Histoire du droit et des institutions (37h30)	☐

1 matière obligatoire

7014	Anglais (TD annuel)	☑

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

	2ème langue étrangère	☐

Unité de méthodologie 2 (coef. 1) 10 ECTS

3 matières obligatoires

8110/8116	Tutorat droit civil/droit constitutionnel (en alternance) (15h)	☑
9199	Français (expression écrite et orale) (30h)	☑
9191	Culture générale (30h)	

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 5 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 ECONOMIE-GESTION – 1260L

1ER SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux 1 (coef. 2) 20 ECTS

4 matières obligatoires avec TD

4316	Macroéconomie 1 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
4007	Analyse micro-économique (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
5098	Mathématiques 1 (CM : 18h et TD : 9h) (1)	☑
5099	Statistiques 1 (CM : 18h et TD : 9h) (1)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 1 (coef. 1) 10 ECTS

3 matières obligatoires

4205	Management des organisations (CM : 37h30)	☑
5225	Fondements de l'Informatique (CM : 18h et TD : 18h)	☑
7029	Anglais (TD : 18h)	☑

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

9000	Sport	☐

2EME SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux 2 (coef. 2) 20 ECTS

4 matières obligatoires avec TD

4318	Macroéconomie 2 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
4046	Comptabilité générale (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
5298	Mathématiques 2 (CM : 18h et TD : 9h) (1)	☑
5299	Statistiques 2 (CM : 18h et TD : 9h) (1)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 2 (coef. 1) 10 ECTS

3 matières obligatoires

1365	Initiation au droit économique (CM : 37h30)	☑
3091	Histoire des faits économiques (CM : 37h30)	☑
7229	Anglais (TD : 18h)	☑

4 matières facultatives (points supplémentaires)

8105/8115	Tutorat de Mathématiques (30h sur l'année) (2)	☐
8102/8112	Tutorat d'Economie (30h sur l'année) (2)	☐
9361	Atelier de professionnalisaion (2ème semestre – *jusqu'à 2 points*) (3)	☐
	2e langue étrangère (TD annuel- *jusqu'à 3 points supplémentaires)*	☐

(1) Epreuves de cette matière notées sur 10
(2) Un maximum de 2 points au total peut être attribué au titre du tutorat sous l'intitulé Tutorat de Sciences Economiques. C'est le nombre de points le plus élevé pour un tutorat qui est pris en compte.
(3) L'inscription à l'atelier se fera au cours du 1er semestre

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 6: FICHE PEDAGOGIQUE
L1 ECONOMIE-GESTION PARCOURS REUSSITE– 1261L

1ER SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux 1 (coef. 2) 20 ECTS

4 matières obligatoires avec TD

4316	Macroéconomie 1 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
4007	Analyse micro-économique (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
5098	Mathématiques 1 (CM : 18h et TD : 15h) (1)	☑
5099	Statistiques 1 (CM : 18h et TD : 15h) (1)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 1 (coef. 1) 10 ECTS

4 *matières obligatoires*

4205	Management des organisations (37h30)	☑
5225	Fondements de l'Informatique (CM : 18h et TD : 18h)	☑
7029	Anglais (TD : 18h)	☑
9185	Méthode, expression écrite et orale (TD : 18h)	☑

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

9000	Sport	☐

2EME SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux 2 (coef. 2) 20 ECTS

4 matières obligatoires avec TD

4318	Macroéconomie 2 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
4046	Comptabilité générale (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
5298	Mathématiques 2 (CM : 18h et TD : 15h) (1)	☑
5299	Statistiques 2 (CM : 18h et TD : 15h) (1)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 2 (coef. 1) 10 ECTS

4 matières obligatoires

1365	Initiation au droit économique (CM : 37h30)	☑
3091	Histoire des Faits Economiques (CM : 37h30)	☑
7229	Anglais (TD : 18h)	☑

2 matières fortement recommandées (jusqu'à 2 points supplémentaires)

8105/8115	Tutorat de Mathématiques (30h sur l'année) (2)	☑
8102/8112	Tutorat d'Economie (30h sur l'année) (2)	☑

2 matières facultatives

9361	Atelier de professionnalisaion (2ème semestre – *jusqu'à 2 points*) (3)	☐
	2e langue étrangère (TD annuel – *jusqu'à 3 points*)	☐

(1) Epreuves de cette matière notées sur 10
(2) Un maximum de 2 points au total sera attribué au titre du tutorat sous l'intitulé Tutorat de Sciences Economiques. C'est le nombre de points le plus élevé pour un tutorat qui est pris en compte.
(3) L'inscription à l'atelier se fera au cours du 1er semestre

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 7 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 DOUBLE CURSUS DROIT – HISTOIRE - 1141L

1ER SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux Histoire 1 - 12 ECTS

4 matières obligatoires

Histoire ancienne (2h30/semaine (1+1,5 TD))	☑
Histoire médiévale (2h30/semaine (1+1,5 TD))	☑
Histoire moderne (2h30/semaine (1+1,5 TD))	☑
Histoire contemporaine (2h30/semaine (1+1,5 TD))	☑

Unité d'enseignements fondamentaux Droit 1 – 12 ECTS

3 matières obligatoires

Introduction à l'étude du droit et du droit civil (4h30/semaine (3CM + 1,5 TD))	☑
Droit constitutionnel 1(4h30/semaine (3CM + 1,5 TD))	☑
Introduction historique au droit (3h/semaine (3CM))	☑

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux 1 – 6 ECTS

1 matière obligatoire

Institution judiciaires, institutions administratives et sources du droit (3h CM)	☑
Anglais (1h30 TD)	☑

1 matière facultative (points supplémentaires)

Sport (1)	☐

2EME SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux Histoire 2 – 12 ECTS

4 matières obligatoires

Histoire ancienne (2h30/semaine (1+1,5 TD)	☑
Histoire médiévale (2h30/semaine (1+1,5 TD)	☑
Histoire moderne (2h30/semaine (1+1,5 TD)	☑
Histoire contemporaine (2h30/semaine (1+1,5 TD)	☑

Unité d'enseignements fondamentaux Droit 2 – 12 ECTS

3 matières obligatoires

Droit civil (4h30/semaine (3CM + 1,5 TD)	☑
Droit constitutionnel 2 (3CM + 1,5 TD)	☑
Relations internationales (3h CM)	☑

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux 2 – 6 ECTS

3 matières obligatoires

Histoire du droit et des institutions (3h CM)	☑
Science politique (3h CM)	☑
Anglais (1h30 TD)	☑

2 matières facultatives (points supplémentaires)

Latin et latin juridique(2) 2ème langue vivante(3)	☐
Atelier de professionnalisation juridique(4) (1 semaine sur 2)	☐

(1) Accordés aux étudiants qui ont suivi au 1er et au 2ème semestre.
(2) Cours annuel d'1 h par semaine
(3) TD annuel d'1 h 30 par semaine
(4) TD annuel d'1 h 30 (10 séances)

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 8 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 DOUBLE CURSUS HISTOIRE DE L'ART-DROIT – 1140L

1ER SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux Histoire de l'art 1 – 12 ECTS

4 matières obligatoires

Mondes de l'Antiquité classique (2h CM/semaine)	☑
Mondes Médiévaux (2h CM/semaine)	☑
Mondes de la Méditerranée orientale (2h CM/semaine)	☑
Travaux dirigés (2x2h TD/semaine)	☑

Unité d'enseignements fondamentaux Droit 1 – 12 ECTS

3 matières obligatoires

Introduction à l'étude du droit et du droit civil (4h30/semaine (3CM + 1,5TD))	☑
Droit constitutionnel 1 (4h30/semaine (3CM + 1,5TD))	☑
Introduction historique au droit (3h/semaine (3CM))	☑

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux 1 – 6 ECTS

2 matières obligatoires

Institution judiciaires et administratives (3h CM)	☑
Anglais (1h30 TD)	☑

1 matière facultative (points supplémentaires)

Sport (1)	☐

2EME SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux Histoire de l'art 2 – 12 ECTS

4 matières obligatoires

Mondes modernes (2h CM/semaine)	☑
Mondes contemporains (2h CM/semaine)	☑
Mondes asiatiques (2h CM/semaine)	☑
Travaux dirigés (2x2h TD/semaine)	☑

Unité d'enseignements fondamentaux Droit 2 – 12 ECTS

3 matières obligatoires

Droit civil (4h30/semaine (3CM + 1,5TD))	☑
Droit constitutionnel 2 (4h30/semaine (3CM + 1,5TD))	☑
Relations internationales (3h CM)	☑

Unité d'enseignements complémentaires et transversaux 2 – 6 ECTS

2 matières obligatoires

Histoire du droit et des institutions (3h CM)	☑
Anglais (1h30 TD)	☑

2 matières facultatives (points supplémentaires)

Latin et latin juridique(2) ou 2ème langue vivante(3)	☐
Atelier de professionnalisation juridique(4) (1 semaine sur 2)	☐

(1) Accordés aux étudiants qui ont suivi au 1er et au 2ème semestre.
(2) Cours annuel d'1 h par semaine
(3) TD annuel d'1 h 30 par semaine
(4) TD annuel d'1 h 30 (10 séances)

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 9 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 DOUBLE CURSUS DROIT-SCIENCES – 1142L

1ER SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux Sciences 1

4 matières obligatoires

Des molécules aux organismes (60h CM + TD + TP)	☑
Fondements en chimie (60h CM + TD +TP)	☑
Méthodes mathématiques pour la Physique (60h CM +TD + TP)	☑
Anglais (15 TD)	☑

Unité d'enseignements fondamentaux Droit 1

5 matières obligatoires

Droit civil (introduction générale au droit) (37h30 CM + 15h TD)	☑
Droit constitutionnel (37h30 CM + 15h TD)	☑
Introduction historique au droit (37h30 CM)	☑
Institutions judiciaires et administratives (37h30 CM)	☑
Anglais (15h TD)	☑

1 matière facultative (points supplémentaires)

Sport (1)	☐

2EME SEMESTRE Unité d'enseignements fondamentaux Sciences 2

4 matières obligatoires

Unicité du Vivant (60h CM + TD + TP)	☑
Calcul matriciel (60h CM + TD + TP)	☑
Physique expérimentale (60h CM + TD + TP)	☑
Anglais (15h TD)	☑

Unité d'enseignements fondamentaux Droit 2

5 matières obligatoires

Droit civil (droit des personnes et des biens)(37h30 CM + 15h TD)	☑
Droit constitutionnel (37h30 CM + 15h TD)	☑
Relations internationales (37h30 CM)	☑
Sciences politiques (37h30 CM)	☑
Anglais (15h TD)	☑

1 matière facultative (points supplémentaires)

Atelier de professionnalisation juridique (2) (1 semaine sur 2)	☐

(1) Accordés aux étudiants qui ont suivi au 1er et au 2ème semestre.
(2) 10 séances de TD d'1h30.

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 10 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 DOUBLE CURSUS DROIT ET ECONOMIE - GESTION 1190L - 1290L

1ER SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 1 Droit (coef.2) 20 ECTS**

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

1380	Introduction à l'étude du droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
2062	Droit constitutionnel 1 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 1 Droit (coef.1) 10 ECTS

2 matières obligatoires

1371	Institutions judiciaires, institutions administratives (37h30)	☑
	Anglais (TD 18h)	☑

Unité d'enseignements fondamentaux 1 Economie 30 ECTS

4316	Macro-économie 1 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
4007	Analyse micro-économique (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
5098	Mathématiques 2 (CM : 18h et TD : 9h)	☑
5099	Statistique 1 (CM : 18h et TD : 9h)	☑

2EME SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 2 Droit (coef.2) 20 ECTS**

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

1381	Droit civil (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
2063	Droit constitutionnel 2 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 2 (coef.1) 10 ECTS

2 matières obligatoires

3040	Histoire du droit et des institutions (37h30)	☑
	Anglais (TD : 18h)	☑

Unité d'enseignements fondamentaux 2 Economie 30 ECTS

4046	Comptabilité Générale (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
4318	Macro-économie 2 (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
5298	Mathématiques 2 (CM : 18h et TD : 9h)	☑
5299	Statistique 2 (CM : 18h et TD : 9h)	☑

Enseignements facultatifs *(jusqu'à 3 points supplémentaires)*

2e Langue Vivante (1h30 TD/s. annuel) – (points rattachés à l'UEC 2 Droit)	☐
Sport (points rattachés à l'UEF1 Economie)	☐

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 11 : FICHE PEDAGOGIQUE
L1 INFORMATION ET COMMUNICATION – 1511L

1ER SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 1 15 ECTS**

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

1380	Introduction à l'étude des médias (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
2062	Histoire et sémiologie de l'écrit et de l'image (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 1 8 ECTS

2 matières obligatoires sur 4

4205	Management des organisations (37h30)	☐
3000	Introduction historique au droit (37h30)	☐
1371	Institutions judiciaires, institutions administratives (37h30)	☐
4341	Problèmes économiques contemporains (37h30)	☐

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

9000	Sport	☐

Unité de méthologie 1 7 ECTS

2 matières obligatoires

5225	Fondements de l'informatique (CM : 18h et TD : 18h)	☐
7048	Anglais (TD : 18h)	

1 atelier obligatoire sur 2

6105	Atelier de théâtre (TD : 15h)	☐
6106	Atelier de création audiovisuelle (TD : 15h)	☐

2EME SEMESTRE **Unité d'enseignements fondamentaux 2 15 ECTS**

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires

6110	Enjeux de la communication Atelier «approches du numérique » (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑
6113	Histoire de l'informatique et des réeaux (CM : 37h30 et TD : 15h)	☑

Unité d'enseignements complémentaires 2 8 ECTS

2 matières obligatoires sur 5

3091	Histoire des faits économiques (37h30)	☐
4174	Economie politique (37h30)	☐
2300	Relations internationales (37h30)	☐
2315	Science politique 37h30	☐
3035	Histoire contemporaine politique et sociale (37h30)	☐

1 matière facultative (jusqu'à 3 points supplémentaires)

	2ème langue étrangère (TD annuel)	☐

Unité de méthodologie 2 7 ECTS

3 matières obligatoires

7248	Anglais (TD : 18h)	☑
6117	Atelier d'écriture journalistique (TD : 15h)	☑
6118	Atelier de décyptage de l'actualité médiatique(TD : 15h)	☑

1 matière facultative (jusqu'à 2 points supplémentaires)

8117/8137	Tutorat (30h sur l'année)	☐

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 12 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

REGIME DES ETUDES

■ **Régime général :** régime normal avec participation aux travaux dirigés (TD) et contrôle continu des connaissances. **Vous serez automatiquement inscrit(e) dans ce régime.**
■ **Dispense d'assiduité :** les étudiants, en raison de leur activité professionnelle ou ayant des enfants à charge, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université peuvent être dispensés de TD.
Dossier à retirer et à déposer auprès du service de la scolarité :
Au plus tard le 17 novembre 2017 dernier délai.

NB : La dispense d'assiduité est incompatible avec le parcours réussite

EMPLOI DU TEMPS

Aucun changement d'équipe n'est possible quel qu'en soit le motif.
Les étudiants trouveront leur **emploi du temps personnalisé sur le site Internet de l'Université** à l'adresse : https://applisweb.u-paris2.fr/planningindividuel/accueil
Aucun changement d'horaire de TD ne sera accepté, sauf circonstances exceptionnelles et sous réserve de places disponibles.
Formulaire à se procurer et à déposer à l'accueil avec les justificatifs demandés au plus tard le :
10 octobre 2017.
Passé ces délais plus aucun changement de TD ne sera possible y compris pour le 2ème semestre.

CHANGEMENTS : OPTION, PARCOURS, MATIERES FACULTATIVES

DATES LIMITES DE DEPOT DES DEMANDES :

■ Changement dans le choix des **matières à option du 1er semestre** (pour la matière "Introduction à l'étude des médias")* **:**	**10 octobre 2017**
■ **Ajout de matières facultatives*(**si places disponibles) :	**10 octobre 2017**
■ **Changement de parcours (vers le parcours réussite) :**	**10 octobre 2017**
■ Changement dans le choix des **matières à option du 2nd semestre*** :	**9 février 2018**

* Formulaires à se procurer et à déposer à l'accueil

Attention : Seul le service de la scolarité est habilité à traiter les demandes de changements.

REORIENTATION A LA FIN DU 1ER SEMESTRE

Les étudiants qui estimeront avoir fait une erreur d'orientation, pourront, à la fin du 1er semestre, changer de filière soit au sein de l'Université, soit – sous certaines conditions – dans une autre université. Les demandes de réorientation se font **fin novembre**.

CONVENTION DE STAGE

Les conventions correctement remplies et accompagnées de toutes les pièces justificatives doivent être déposées à la scolarité, pour examen et signature, **15 jours avant le début du stage en période de cours et 1 mois avant, hors période de cours.**
Conventions téléchargeables sur le site de l'université dans la rubrique « vie étudiante ».
Pour la période estivale les conventions doivent nous parvenir avant le 15 juin au plus tard.
La période de stage sous convention s'étale du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Les conventions de stage sont à télécharger sur le site de l'université :
https://www.u-paris2.fr/fr/formations/stage-en-entreprise/effectuer-un-stage

Pour plus d'informations allez sur :
HTTP://WWW.ETUDIANT.GOUV.FR/

REPARTITION PAR EQUIPE

Aucun changement d'équipe n'est possible quel qu'en soit le motif.
■ Les étudiants inscrits en licence de droit sont répartis en 3 équipes. Le découpage se fait par ordre alphabétique par rapport à la première lettre du nom de famille. Le découpage en équipe peut être différent pour les étudiants du parcours classique (1110L et « 1113L ») et ceux du parcours réussite (1111L).
Cette année les équipes sont réparties comme suit (un roulement est organisé tous les ans) :
Équipe 1 : début de l'alphabet (de A jusqu'à D environ)
Équipe 2 : milieu de l'alphabet (de D jusqu'à L ou M environ)
Équipe 3 : fin de l'alphabet (de L ou M jusqu'à Z)

Rattachements spécifiques:
■ Les étudiants inscrits au double cursus histoire de l'art et droit (1140L) sont affectés à l'équipe 1.
■ Les étudiants inscrits aux doubles cursus droit et sciences (1142L), droit et histoire (1141L) sont affectés à l'équipe 2.
■ Les étudiants inscrits au double cursus droit et économie gestion (1190L+1290L) sont affectés à l'équipe 3.
■ Les étudiants inscrits dans le diplôme de juriste européen (1116L) sont affectés à l'équipe 3.
■ Les étudiants inscrits dans le diplôme de droits français et allemand (programme BERMUPA) (1114L) et au DU Allemand sont affectés à l'équipe 3.
■ Les étudiants inscrits au DU de Common Law (91618) hors programme juriste européen ou Bermupa sont affectés à l'équipe 2 ou 3
■ Les étudiants inscrits dans le diplôme de droits français et espagnol (1117L) et au DU Espagnol sont affectés à l'équipe 1.
■ Pas de répartition en équipe pour les étudiants en Économie-gestion.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Vous pouvez annuler votre inscription jusqu'au **24 novembre** 2017 en transmettant à la scolarité de Vaugirard 1 une **lettre** de demande d'annulation de votre inscription datée et signée et comportant votre numéro de matricule, vos cordonnées (mail et téléphone) et accompagnée de votre **carte d'étudiant**, de vos **certificats de scolarité** et d'un **RIB à votre nom**.
Une somme de 23 euros restera acquise à l'université pour frais de gestion.
Conditions spécifiques pour les étudiants boursiers : renseignez-vous auprès du service des bourses à Assas.

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

ANNEXE 14 PROGRAMME DE LA JOURNEE D'ACCUEIL

Journée d'accueil au Centre Vaugirard
pour les nouveaux étudiants
en 1ère année de Licence

Mardi 26 septembre 2017

Journée d'accueil
des étudiants en droit et Info Com

Présentations en amphi 600	
« organisation des études » 1- droit, **équipe 1** 2- droit, **équipe 2** 3- droit, **équipe 3** 4- **I**nfo **C**om	De 8h30 à 10h De 10h30 à 12h De 14h à 15h30 De 15h30 – 17h
« partir faire ses études à l'étranger » Échanges internationaux et programmes d'échanges	De 12h30 à 13h30
« Vie associative » Présentation des associations étudiantes	De 13h30 à 14h
Stands	De 9h à 16h30
TUTORAT	
ACTION SOCIALE (service social, relais handicap, bourses)	
SPORT	
SCOLARITÉ	
PARCOURS DIVERSIFIES DE LICENCE (parcours réussite, Collège de droit, autres diplômes d'université)	
LANGUES	
CIO	
SECURITE SOCIALE ET MUTUELLES ETUDIANTES	
VIE ASSOCIATIVE	
TICE (Présentation de l'ENT, MOOCs)	
	Portes ouvertes Bibliothèque de 9h à16h

Mercredi 27 septembre 2017

Journée d'accueil des étudiants en économie-gestion

Présentations en amphi 600	
« organisation des études » Étudiants en économie-gestion	De 9h à 10h30
Stands	De 10h à 12h30
TUTORAT	
ACTION SOCIALE (service social, relais handicap, bourses)	
SPORT	
SCOLARITÉ	
PARCOURS DIVERSIFIES DE LICENCE (parcours réussite, collège d'économie)	
LANGUES	
CIO	
SECURITE SOCIALE ET MUTUELLES ETUDIANTES	
VIE ASSOCIATIVE	
TICE (Présentation de l'ENT, MOOCs)	